ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRETE DG N°2018 / 1024
Portant désignation des internes
à la commission médicale d'établissement (CME)

Le Directeur général de l'AP-HP,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 6144-3-1,

Vu le décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à l'AP-HP, Hospices civils de Lyon et à l'AP-HM,

Vu le décret n° 2011-117 du 27 janvier 2011 relatif à la composition des commissions médicales d'établissement des établissements publics de santé,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 1,

Vu l'arrêté DG n° 2015-135 constituant la CME en date du 22 décembre 2015,

Vu l'arrêté DG n° 2018-173 du 1er mars 2018 portant désignation des internes à la commission médicale d'établissement,

ARRETE

Article 1er : Sont renouvelés membres de la commission médicale d'établissement du 2 décembre 2018 au 2 mai 2019, avec voix délibérative, au titre de représentants des internes :

- **Médecine, Victor DESPLATS**
- **Médecine générale, Isabelle RIOM**
- **Pharmacie, Rémi PIERAGOSTINI**

Article 2 : Le mandat prend fin, au plus tard, au terme de leur cursus d'interne.

Article 3 : Le Directeur général adjoint par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 04 DEC. 2018

Martin HIRSCH